

12 Décembre 1934

I- A propos du monopole des tabacs

Le nouveau régime des tabacs, quelles que soient sa forme et ses modalités d'application, ne sacrifiera pas le producteur, l'ouvrier, l'industriel, non plus que le capital libanais.

Il ne serrera pas, contre eux.

Est-il fatal d'ailleurs qu'il se fasse en dehors d'eux, et de leurs représentants ? Rien ne le prouve jusqu'à présent : Sollicité en effet, par la Commission parlementaire, de transmettre le projet, à la Chambre, avant sa promulgation, le Haut-Commissaire a réservé sa décision à ce sujet. Mais cette décision, rien encore une fois, n'indique qu'elle sera défavorable.

A vrai dire, les termes du dernier communiqué officiel (que nous publions en 5^{ème} page) nous sont déjà familiers.

En affirmant que « rien ne serait négligé, en vue ??? et de sauvegarder les différences d'intérêts signalés, dont la légitimité ne lui avait d'ailleurs à aucun moment échappé le Haut-Commissaire ne fait que renouveler des assurances déjà données par lui, à diverses reprises.

L'arrêté 275/LR n'institue-t-il pas d'ailleurs un monopole « qui s'adaptera tant aux nécessités locales, qu'aux différents intérêts en présence, sans en léser aucun ? »

« Ces intérêts en présence » - il n'est que de relire, dans le communiqué, les remarques présentées au Haut-Commissaire par la Commission parlementaire, pour se rendre compte de leur multiplicité et de leur importance : « Défense de la main d'œuvres, protection de la culture. Défense des droits des fabricants. Défense des droits du capital libanais dans l'exploitation – (quelle qu'en soit la forme) du monopole des tabacs. Sauvegarde des droits de l'Etat et libre disposition des fonds à provenir de cette exploitation. »

Ainsi donc aucun des intéressés au régime des tabacs – ne sera oublié ou sacrifié.

Ces multiples assurances, renouvelées tant de fois, n'étaient point inutiles pour dissiper toute équivoque, et calmer les inquiétudes d'une immense catégorie de citoyens.

Les motifs d'inquiétude, il serait cependant aisé de les supprimer, comme il serait d'ailleurs aisé d'établir (sans complications savantes et superflues) un « juste équilibre entre les différents intérêts » : nous pensons et nous répétons, une fois de plus, que le monopole d'Etat y suffirait.

II.- Le Rapprochement France – Allemand

Nous assistons, depuis une quinzaine de jours, à une évidente tentative de rapprochement entre la France et l'Allemagne.

La solution rapide du conflit de la Sarre, cause principale des relations tendues de ces derniers temps, la visite de M. Jean Goy à Hitler et les déclarations du Führer, la visite de Von Ribbentrop à Paris et à Londres sont autant de manifestations de cette volonté.

La Presse elle-même semble emboîterez pas. Après avoir accueilli avec violence les déclarations pourtant pacifiques de Hitler au délégué des combattants, nous pouvons constater aujourd'hui, dans certains journaux d'information ou même nettement de droit tendance évidente au rapportèrent.

L'article de M. Pierre Gazoles dans « Je suis partout est particulièrement significatif.

Tout en conseillant à la France de garder ses gros bataillons, il critique énergiquement la manie des pactes qui risquent d'entraîner les Français à des guerres stériles pour des régions dont ils ignorent même l'existence.

Tout le monde doit souhaiter le rétablissement de rapports normaux entre la France et l'Allemagne. L'inquiétude de l'Europe, pendant ces quinze dernières années est en fonction des relations de ces deux pays.

On souhaite très ardemment de voir disparaître, avec le pl ???? de la Sarre, un des principaux motifs de friction. Et si l'Allemagne savait mettre une sourdine à sa propagande et modifier l'état d'esprit soigneusement entretenu par elle, chez toutes les classes de sa population, l'année 1935 pourrait peut-être apporter à un monde agité, des motifs d'espoir et de paix.